République Française
Département du Maine-et-Loire
Commune de VERNANTES

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres
- En exercice : 17
- Présents : 15

Date de la convocation : 28/03/2019
Date d'affichage : 28/03/2019

Présents : Mesdames Gisèle DESCHAMPS, Nathalie FUSELLIER, Jacqueline TARDIVEL, Valérie GRÉGOIRE, Sylvie BREFORT, Sandra RIQUIN
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FRÉMONT, Thierry GROSBOIS, Christian PACORY, Thierry PAPOT, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Patrice NEAU,
Absentes excusées : /
Absents, avaient donné pouvoir : Monsieur Yann FONTENY à Monsieur Christian PACORY, Madame Sandrine DESMARRES à Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Madame Nathalie FUSELLIER

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2019

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	**Poste informatique école**
ENTREPRISE	**NEO INFORMATIC**
PRIX HT	
PRIX TTC	326,00 €

2 -

DESIGNATION	**Contrat espaces verts année 2019**
ENTREPRISE	ESAT Le Moulin du Pin
	Forfait tonte (sans ramassage) 77,00 € HT par terrain 92,40 € TTC
	Forfait tonte (avec ramassage) 113,00 € HT par terrain 135,60 € TTC
	Forfait tonte terrain entrainement et abords des différents terrains : Sans ramassage : 77, 00 € HT 92,40 € Avec ramassage : 113,00 € HT 135,60 € TTC Forfait tonte prairie plus arrière des vestiaires : 6 passages par an, d'avril à septembre Par passage : 77, 00 € HT 92,40 € Passage de l'aérateur : stade d'honneur et annexe Soit un passage : 113,00 € par terrain HT 135,60 € TTC

3 -

DESIGNATION	**Corbeille**
ENTREPRISE	Créat'aire
PRIX HT	375,75 €

PRIX TTC	450,90 €

4 -

DESIGNATION	**Rondins**
ENTREPRISE	Créat'aire
PRIX HT	1206,50 €
PRIX TTC	1447,80 €

5-

DESIGNATION	**Laveuse salle des Fêtes**
ENTREPRISE	POLLET
PRIX HT	4900,00 €
PRIX TTC	5880,00 €

6-

DESIGNATION	**Abri bus – Table bancs**
ENTREPRISE	Rondino
PRIX HT	3005,81 €
PRIX TTC	3606,97 €

7-

DESIGNATION	**Nettoyage fossé**
ENTREPRISE	Sarl AMBROISE MOTHAIS
PRIX HT	320,00 €
PRIX TTC	384,00 €

8-

DESIGNATION	**Nettoyage fossé**
ENTREPRISE	Sarl AMBROISE MOTHAIS
PRIX HT	80,88 €
PRIX TTC	97 ,06 €

9-

DESIGNATION	**Charpente ancienne gendarmerie**
ENTREPRISE	SARL DEVAUD
PRIX HT	620,00 €
PRIX TTC	744,00 €

ORDRE DU JOUR

DEL N°02-04/2019-01 Approbation du compte de gestion 2018 - commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Receveur.

DEL N°02-04/2019-02 Approbation du compte administratif 2018 - commune

Monsieur le Maire quitte la salle pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 qui s'élève en section de fonctionnement à 2 002 462,32€ en recettes et à 1 151 060,46€ en dépenses ; il dégage donc un excédent de 851 401,86€ auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement du service assainissement s'élevant à 115 112,54€ (excédent), ce qui le porte à 966 514,40€.

En investissement, les recettes sont de 1 274 012,40€ et les dépenses de 1 455 319,47€, soit un résultat déficitaire de 181 307,07€ auquel il convient d'ajouter le résultat d'investissement du service assainissement s'élevant à 40 991, 32€, ce qui le porte à - 140 315,75€.

DEL N°02-04/2019-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - commune

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

179 108,75€ à la section d'investissement (déficit corrigé)

787 405,65€ à la section de fonctionnement

DEL N°02-04/2019-04 Taux d'imposition 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2019 et de les maintenir, ainsi qu'il suit, identiques à ceux fixés pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 12,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20, 39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32, 51 %

DEL N°02-04/2019-05 Vote du budget primitif 2019 - commune

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 2 348 850€

Section d'Investissement : 1 273 842

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets, approuve le budget primitif de la commune par :

13 votes OUI
3 votes NON
1 vote NUL

Monsieur le Maire regrette cette absence d'unanimité face à un budget axé sur l'intérêt des Vernantais.

DEL N°02-04/2019-06 Approbation du compte de gestion 2018 – les Bleuets

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du receveur.

DEL N°02-04/2019-07 Approbation du compte administratif 2018 - les Bleuets

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour cette délibération.

Le conseil municipal, sur proposition de la première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018, qui s'élève en section de fonctionnement à 40 000€ en recettes et à 59 455,83€ en dépenses, soit un résultat de clôture de – 19 455,83€.

En investissement, les dépenses (inclus le déficit d'investissement de 2017 : 4707,04€) s'élèvent à 4 707,04€, soit un résultat déficitaire de 4 707,04€, pour un résultat global définitif de clôture de – 24 162,87€.

DEL N°02-04/2019-08 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - les Bleuets

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

19 455,83€ à la section de fonctionnement (dépenses)

DEL N°02-04/2019-09 Budget primitif 2019 - les Bleuets

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2018, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 24 162,87€
- Section d'investissement : 4 707,04€

DEL N°02-04/2019-10 Côtes irrécouvrables

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les côtes irrécouvrables dont le détail a été transmis par le trésor public, pour un montant de 5 964,52€.

DEL N°02-04/2019-11 Subvention municipale école privée Notre Dame

Lors du précédent conseil, une subvention de 873€ avait été allouée à l'école privée Notre Dame.

Cependant tous les enfants avaient été comptés, alors que la subvention ne concerne que les enfants domiciliés sur la commune.

Il y a donc lieu de régulariser le calcul ; aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 585€.

DEL N°02-04/2019-12 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame

Monsieur le Maire expose le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Ecole maternelle :

1) Personnel municipal
   - Madame LEGUY : 26 648€
   - Madame COUET : 12 812€
   - Madame BELNOU : 4 162€

   Total : 43 622 €
2) Personnel de voirie : 514€
3) Dépenses de fonctionnement : 6 131€
4) Fournitures scolaires 45€ x 37 élèves soit 1 665€
5) Total : 51 932€/37 enfants = 1 404€

Ecole primaire :

1) Personnel municipal
   - Madame SAUVAGE : 4080€
   - Madame COUET : 3768€
   - Madame BELNOU : 4162€

   Total : 12 010€
2) Personnel de voirie : 1 028€
3) Dépenses de fonctionnement : 11 162€
4) Fournitures scolaires 45€ x 66 élèves soit 2 970€

   Total : 27 170 / 66 enfants = 412€

La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée s'établit de ce fait comme suit :

Soit

Enfants de l'école privée en maternelle = 1404€ x 26 = 36504€

Soit

Enfants de l'école privée en primaire = 412€ x 39 enfants = 16 068€

Soit un total de 52 572€

DEL N°02-04/2019-13 Convention pour l'utilisation de l'ancienne bibliothèque

Monsieur le Maire explique que la paroisse souhaite occuper une salle pour notamment les cours de catéchisme.

En attendant la réfection et l'aménagement de la salle route de Noyant, il pourrait leur être allouée la salle de l'ancienne bibliothèque.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle.

DEL N°02-04/2019-14 Délibération pour attribution et loyer annuel de la salle route de Noyant

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à disposition de la salle à la paroisse, ainsi que la perception annuelle d'un loyer de 1500€.

DEL N°02-04/2019-15 Redistribution des accès aux locaux route de Noyant

Compte tenu de la proximité du local des routards, et d'une porte commune, il est préférable de prévoir une entrée indépendante, qui pourra être créée dans une fenêtre existante.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette disposition.

DEL N°02-04/2019-16 Demande d'emplacement d'un commerçant ambulant

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la venue d'un camion vendant des burgers le mardi soir place de la mairie,

Décide de lui appliquer le tarif de 6,30€ par passage.

DEL N°02-04/2019-17 Remboursement d'une facture réglée par un élu

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement d'une facture d'un montant de 169€, concernant une animation à Monsieur Thierry PAPOT, qu'il avait réglé personnellement.

DEL N°02-04/2019-17 Information sur le montant de l'IFSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la revalorisation de l'ancienne prime annuelle, désormais versée mensuellement dans le cadre de la mise en place de l'IFSE

Questions diverses :

- Permanences élection dimanche 26 mai
  8h à 10h : Valérie GREGOIRE – Jacky PASQUIER – Thierry GROSBOIS
  10h à 12h : Nathalie FUSELIER – Sandra RIQUIN – Manuel DA SILVA
  12h à 14h : Gisèle DESCHAMPS – Sylvie BREFORT – Thierry PAPOT
  14h à 16h : Thierry FREMONT – Yann FONTENY
  16h à 18h : Patrice NEAU – Christian PACORY – Etienne MOREAU -
- Discussion autour d'un projet de recrutement d'un animateur
  Monsieur NEAU explique qu'il s'est renseigné sur les structures associatives ou intercommunales existantes dans les environs ; il s'agit d'éducateurs proposant des activités sportives ou de sorties, le plus souvent en période de vacances ou les mercredis.
  Une réflexion devra être menée sur l'organisation, la fréquence, la participation financière.

Monsieur GROSBOIS estime qu'il faut aller dans le sens de la construction d'une relation, fédérer, plutôt que de rester dans des relations ponctuelles.
Monsieur le Maire propose de former une commission de réflexion, dans un premier temps ; Messieurs NEAU et POIRIER sont d'ores et déjà intéressés pour en faire partie.

- Boule de fort – inscriptions (challenge Boule d'Anjou le 25 mai)
- Monsieur PAPOT rappelle la date de la chasse aux œufs au Château de Jalesnes, le 21 avril prochain.
- Madame Tardivel informe le conseil de la réception de deux devis pour la réalisation d'un plan de ville qui serait installé dans le panneau situé place de la mairie.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Fait à VERNANTES, le 4 avril 2019

La secrétaire de séance,

Nathalie FUSELLIER

Le Maire,

Etienne MOREAU

